

# Combien touchent réellement les salariés en France ?

24 juillet 2023



À la question « quel est le salaire moyen en France ? », n'importe quel moteur de recherche sur Internet répond 2 500 euros mensuels, la donnée de l'Insee en « EQTP », c'est-à-dire en « **équivalent temps plein** ». C'est sur ce chiffre que se fonde le débat public. Pourtant, ce n'est pas ce que disent les fiches de paie. Si on calcule la moyenne de ce que touchent les salariés, on arrive à 1 800 euros par mois (donnée Insee 2019). Ce chiffre - que l'Insee appelle « **revenu salarial** » - comprend la rémunération des salariés en temps plein, mais aussi les temps partiels, ainsi que les personnes [ 1 ]qui n'ont travaillé que quelques mois dans l'année. Raisonner en équivalent temps plein a du sens, mais mesurer le revenu salarial [ 2 ]permet de mieux comprendre les niveaux de rémunération du travail.

Commençons par le bas de l'échelle des salaires. En France, 10 % des salariés reçoivent au maximum 234 euros par mois [ 3 ] Chez les employés - on devrait dire les « employées » parce qu'il s'agit très majoritairement de femmes -, ce montant est d'au plus 147

euros et de 185 euros pour les ouvriers. Avec 203 euros au mieux par mois, les femmes des 10 % du bas de l'échelle des salaires sont défavorisées par rapport aux hommes qui se situent au plus à 277 euros mensuels. Parmi ces très bas salaires, la plupart n'ont travaillé qu'une partie de l'année et/ou à temps très partiel. Il s'agit notamment de femmes en temps partiel contraint et de jeunes très souvent embauchés en contrat court.

Quand on s'élève dans la hiérarchie, on note que la moitié des salariés ont moins de 1 612 euros par mois. La moitié des employés se situent en dessous de 1 231 euros. 50 % des ouvriers touchent moins de 1 417 euros. Enfin, en haut de la distribution, 10 % touchent plus de 3 285 euros par mois. Chez les cadres, ce seuil des 10 % les mieux rémunérés se situe à 5 905 euros, chez les employés, à 2 137 euros.

**Le raisonnement en temps complet** permet de comparer les salariés sur une même base de temps de travail. Personne ne conteste qu'une personne à mi-temps touche moitié moins qu'une personne à plein temps. Pour autant, les véritables revenus salariaux, trop négligés dans le débat public, reflètent les niveaux de vie issus du travail, notamment ceux des catégories populaires qui sont plus touchées par le chômage et des femmes, plus souvent en temps partiel.

Ces données sur les salaires montrent qu'une part importante de la population ne peut accéder, avec le seul fruit de son travail, aux normes de consommation en vigueur (loisirs, vacances, etc.), sauf à compter sur les autres quand ils le peuvent : des parents, un ou une conjointe, etc. Ces données permettent aussi de mieux saisir les inquiétudes sur le pouvoir d'achat dans des milieux dont les budgets mensuels sont extrêmement tendus et pour qui une hausse des prix pèse sur des dépenses dont ils peuvent difficilement se priver.

**Lecture :** 10 % des femmes touchent au maximum 203 euros par mois de salaire.

Source : Insee - Données 2019 - © Observatoire des inégalités

## Salaires mensuels nets tous temps de travaux confondus

Unité : euros

[1] Les salariés agricoles, les stagiaires et les personnes employées par des particuliers ne sont pas comptés.

[2] Revenu salarial : montant de salaire réellement perçu. Pour les personnes à temps partiel ou qui ne travaillent pas toute l'année, il se distingue du salaire en « équivalent temps plein » qui recalcule ce salaire pour le rendre comparable à un temps complet.

	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés
10 % touchent moins de...	203	277	984	529	147
25 %	716	976	2 186	1 362	503
50 %	1 473	1 763	3 054	2 000	1 231
75 %	2 096	2 527	4 166	2 513	1 697
90 %	2 889	3 674	5 905	3 061	2 137

[3] Cela ne veut pas dire que tous touchent ce niveau de salaire mensuellement car on prend en compte les revenus sur l'ensemble de l'année divisés par douze.

• Emplacement :

• Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Combien-touchent-reellement-les-salaries-en-France>